Image not found or type unknown

Les avantages de la pluralité de cautions

Par **Adamou**, le **14/02/2009** à **22:07**

je voudrais écrire un mémoire su la pluralité de caution et je me demandais à cet effet s'il ne faudrait pas voir le sujet sous deux angles dufferents, en fonction des intérêts qu'il présentes pour les contranctants, à savoir le bénéficiare du cautionnement mais aussi la caution qui doit payer en cas de défaillance du débiteur principal?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés